

# How to Determine Insensibility (Unconsciousness) in Cattle, Pigs, and Sheep in Slaughter Plants

by Temple Grandin  
Dept. of Animal Science  
Colorado State University

**Source :** <http://www.grandin.com/humane/insensibility.html>

« Lorsque les bovins et les cochons sont suspendus au rail, leur tête doit tomber droit et le dos doit être droit. »

« Chez les moutons, la tête doit être flasque et molle, mais en raison de différences anatomiques, le cou peut faire un angle. Il ne doit PAS y avoir de réflexe de redressement. »

« Les pattes peuvent se débattre, mais la tête et le cou doivent être relâchés et mous comme un chiffon. »

« Une respiration rythmique doit être absente après N'IMPORTE QUELLE méthode d'étourdissement. Considérez qu'il s'agit d'une respiration rythmique si la cage thoracique de l'animal bouge deux fois ou plus. »

« Peu après la suspension au rail, la queue doit se relâcher et pendre. »

« L'étourdissement au pistolet percuteur induit une insensibilité instantanée par concussion et destruction physique du cerveau. Le bon entretien du pistolet est essentiel pour qu'il préserve sa puissance de frappe maximale. »

---

## Guide abattoirs

OABA

(Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs)

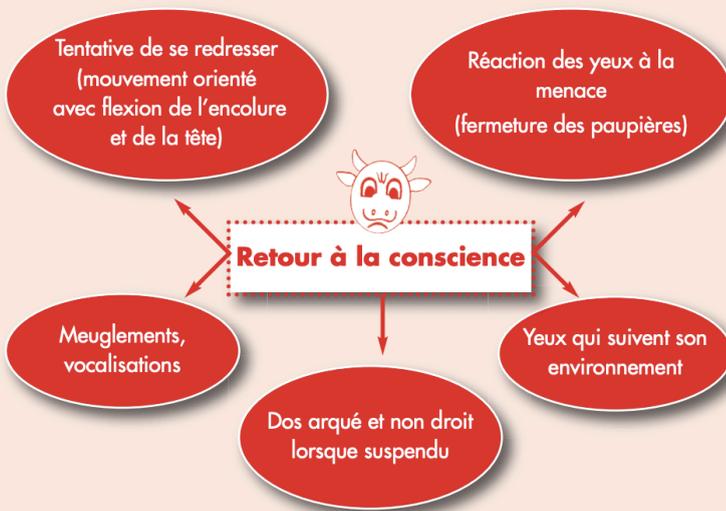
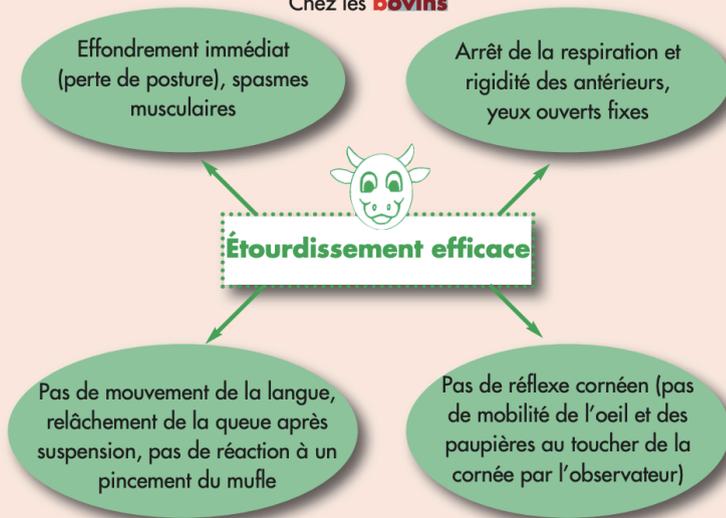
**Source :** [https://oaba.fr/PDF/Guide\\_Abattoirs\\_ruminants.pdf](https://oaba.fr/PDF/Guide_Abattoirs_ruminants.pdf)

« Ne pas dépasser un délai de 1 minute pour les ovins, 3 minutes pour les bovins entre l'étourdissement et la saignée. »

Page 43 et 44 :

• **Signes de conscience et d'inconscience**

Chez les **bovins**



Chez les **ovins**



C'est à peu près la même chose, mais ils replient les membres antérieurs au lieu de les étendre comme chez les bovins, lorsqu'ils ont été efficacement étourdis.

**Dans les deux cas**, un **pédalage** final des pattes arrière est normal (crise convulsive). Une **mâchoire complètement détendue** est un bon indicateur du dysfonctionnement du cerveau et un signe manifeste de perte de conscience. La tête et le cou doivent être détendus.



Contrôle **systematique** des signes de perte de conscience par un opérateur avant ouverture du box.

En cas de doute, effectuer un deuxième étourdissement avant de relâcher la contention !



**EFSA**  
**Autorité européenne de sécurité des aliments**

**Source :** [EFSA, 2021](#) (page 35) :

« Dans le contexte de l'abattage, un certain nombre d'indicateurs sont utilisés pour évaluer l'état de conscience de l'animal. Il s'agit d'indicateurs « cliniques » associés de manière indirecte à cet état (Terlouw et al., 2016a, 2016b). Leur présence peut indiquer que la formation réticulée ou les cortex cérébraux sont toujours en état de fonctionnement. Certains de ces indicateurs indiquent avec une quasi-certitude un état de conscience, et d'autres font soupçonner un état de conscience (cf. Tableau 2). Ces indicateurs doivent être vérifiés à chaque point d'observation par le RPA. Les indicateurs de conscience doivent tous être absents. La présence d'un seul doit amener à considérer l'animal comme conscient même si cet indicateur n'indique pas un état de conscience possible (cf. Tableau 2 ci-après). D'autres indicateurs ont un pouvoir discriminant plus faible et peuvent être utilisés comme des informations complémentaires (Gregory et al., 2007) »

**Tableau 2 : Indicateurs retenus pour l'évaluation de la conscience à l'abattoir**

<b>Indicateurs associés à l'état de conscience</b>	<b>Etat de conscience</b>	<b>Interprétation à l'abattoir</b>
Maintien de la posture debout Mouvements de redressement de la tête et/ou du corps à l'affilage Redressement de la tête et/ou du corps au hissage ou sur le rail Présence de vocalisations Présence de poursuite oculaire	<b>certain</b>	<b>animal considéré conscient</b>
Présence de mouvements respiratoires rythmiques Présence de clignements spontanés des yeux Présence de réflexes oculaires Présence de réflexe cornéen	<b>possible</b>	

**Autre source :**

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT2013sa0166Ra.pdf>